

## **Antenne relais : exigeons la transparence et l'information**

En dix ans, la téléphonie mobile s'est imposée dans notre environnement quotidien. Avec une centaine de milliers d'antenne relais permettant de relier 55 millions de portables, nul ne se trouve aujourd'hui à l'abri de son développement et des émissions d'ondes électromagnétiques qu'elles provoquent.

Comme souvent, lorsque d'importants intérêts économiques sont en jeu, les effets sanitaires sont ignorés, la progression de la connaissance scientifique est freinée, les résultats gênants sont minimisés voire cachés. Pourtant, ces dernières années, les appels de scientifiques se sont multipliés pour exiger l'application du principe de précaution afin d'éviter un nouveau scandale sanitaire. Ce secteur continue de se développer, sans encadrement réglementaire sérieux, qu'il s'agisse des antennes relais, des téléphones portables, notamment pour les plus jeunes, et désormais la généralisation du WiFi.

Mais, fait sans précédent, **la Cour d'Appel de Versailles vient de confirmer, au nom du principe de précaution, la condamnation de l'opérateur Bouygues-Télécom à démonter un pylône**, situé à quelques dizaines de mètres des riverains les plus proches.

Le débat public doit avoir lieu, que ce soit au plan national ou au plan local. **Les élus Vertes le réclament avec insistance : nous voulons la transparence sur le nombre, l'implantation et la puissance des antenne relais de téléphonie mobile sur notre territoire. Chaque citoyen qui le souhaite doit pouvoir accéder aux informations sur son exposition potentielle aux ondes.**



Catherine Calmet